

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
VILLE DE WINDSOR**

Le 10 août 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Windsor tenue le 10 août 2026 à 19 h, à la salle du Conseil de l’hôtel de ville, 11 rue Saint-Georges, Windsor.

Sont présents : les conseillères et conseillers Annie Lussier, André Nadeau, Mélanie Mainville, Marie-Claude Tardif, Solange Richard. La conseillère Solange Richard est arrivée à 19 h 10.

Est absent : le conseiller Daniel Pelletier.

Tous formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gaétan Graveline.

Sont aussi présents : le directeur général, Bruno Vachon, et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur constatation du quorum, le maire déclare l’ouverture de la séance à 19 h.

2026-08-170

2. ORDRE DU JOUR – ADOPTION

ATTENDU l’ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ordre du jour – Adoption**
- 3. Procès-verbaux – Adoption**
- 4. Correspondance**
- 5. Comités**
- 6. Période de questions**
- 7. Administration**
 - 7.1 Liste des chèques préapprouvés**
 - 7.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses**
 - 7.2.1 Contrat TP-2022-09 (Infrastructure suspendue rivière Watopeka) – Décompte progressif no6
 - 7.3 Ententes, contrats et mandats**
 - 7.3.1 Contrats divers
 - 7.3.2 Contrat TP-2026-05 – Plan d'intervention / Réseaux

- 7.3.3 Lancement d'appel d'offres – Autorisation
- 7.3.4 Programme de supplément au loyer du Québec – Entente de gestion
- 7.4 Ressources humaines**
 - 7.4.1 Embauche – Brigade scolaire
 - 7.4.2 Embauche - Commis de bibliothèque (Occasionnel)
- 8. Direction générale et Communication**
 - 8.1 Aucun
- 9. Finances et Trésorerie**
 - 9.1 OMH – Budget révisé 2026
 - 9.2 Émission de billets / Concordance et courte échéance
 - 9.3 Liste des immeubles en défaut de payer les taxes – Dépôt et mandat
 - 9.4 Contributions financières
- 10. Greffe et Affaires juridiques**
 - 10.1 Aucun
- 11. Travaux publics et Hygiène du milieu**
 - 11.1 Protection de la source d'eau potable – Données géomatiques / Entente de confidentialité
- 12. Loisirs, Culture et Vie communautaire**
 - 12.1 Programmation automne 2026 – Approbation
- 13. Gestion du Territoire et de l'Environnement**
 - 13.1 Domaine public – Demande d'utilisation
 - 13.2 Règlement 430-2021 – Autorisation de délivrer un constat
 - 13.3 Attestation de conformité (Travaux correctifs sur cours d'eau) – Acceptation et signature
- 14. Sécurité publique**
 - 14.1 Aucun
- 15. Législation – Avis de motion / Règlements**
 - 15.1 Règlement 523-2026 (Modifiant le règlement général) – Avis de motion et dépôt
- 16. Développement économique**
 - 16.1 Aucun

17. Affaires nouvelles

17.1 Aucun

18. Levée de la séance

Il est

Proposé par Annie Lussier

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour - 0 contre)

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour, tel que rédigé.

ADOPTÉ

2026-08-171

3. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

ATTENDU QU' une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 du Conseil a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que le greffier est dispensé d'en faire lecture ;

Il est

Proposé par André Nadeau

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour - 0 contre)

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026.

ADOPTÉ

4. CORRESPONDANCE

Le directeur général, monsieur Bruno Vachon, fait la lecture du bordereau de correspondance et le dépose au conseil municipal.

5. COMITÉS

Office Municipal

d'Habitation : la conseillère Marie-Claude Tardif résume la réunion du 2 juin 2026.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Yolande Côté-Fuller saisit les membres du Conseil concernant les limitations et les inconvénients du service de transport adapté vers l'ouest, ainsi que de ceux des moyens alternatifs, notamment le transport par bénévoles. Elle cite plusieurs extraits du rapport rédigé par Vecteur 5 sur le regroupement de Trans-Appel et du STC des Sources, et demande au maire pourquoi les changements à venir ne peuvent pas être mis en œuvre immédiatement. Le maire répond que la municipalité n'a pas la compétence pour le faire et que, de toute manière, la mise en œuvre de services est tributaire de la disponibilité du financement et des modalités de son déploiement, souvent très tardif lorsqu'il provient du provincial.

7. ADMINISTRATION

2026-08-172 7.1 LISTE DES CHÈQUES PRÉAPPROUVÉS

ATTENDU la liste des dépenses pour la période du 2026/07/01 au 2026/08/06 préautorisées en vertu du *Règlement 423-2020 concernant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* ;

Il est
Proposé par Mélanie Mainville
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE ladite liste au montant de **1 220 788, 96 \$** (fonds d'administration) soit déposée et approuvée, le tout en conformité avec l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

7.2 DÉCOMPTES PROGRESSIFS, FACTURES ET DÉPENSES DIVERSES

2026-08-173 7.2.1 CONTRAT TP-2022-09 (INFRASTRUCTURE SUSPENDUE RIVIÈRE WATOPEKA) – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO6

ATTENDU la résolution 2022-06-131 accordant à *Cité Construction TM inc.* le contrat TP-2022-09 pour le projet d'infrastructure suspendue de la rivière Watopeka ;

ATTENDU la réception par la Ville du certificat de réception définitif et du décompte progressif DP-06 (final) au montant de 76 085,40 \$, taxes incluses ;

ATTENDU la lettre du 13 juillet 2026 de monsieur David St-Pierre, Chargé de projets à l'emploi de *St-Georges Structures et Civil inc.*, confirmant que le montant demandé correspond à l'avancement réel des travaux en date du 13 juillet 2026 et recommandant d'accepter le paiement de 66 175,60 \$, taxes en sus, pour le décompte progressif DP-06, ce montant comprenant la libération de la retenue contractuelle de 5 % ;

Il est
Proposé par Solange Richard
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal autorise ou ratifie, selon le cas, la dépense au montant de **66 175,60 \$**, taxes en sus, à titre de paiement à *Cité Construction TM inc.* du décompte progressif DP-06 (final) pour travaux réalisés en date du 13 juillet 2026 et de la libération de la retenue contractuelle de 5 % dans le cadre du contrat TP-2022-09, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

7.3 ENTENTES, CONTRATS ET MANDATS

2026-08-174 7.3.1 CONTRATS DIVERS

ATTENDU le *Règlement de gestion contractuelle* ;

Il est
Proposé par André Nadeau
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal autorise ou ratifie, selon le cas, la dépense et le contrat de gré à gré selon les termes et modalités de l’offre de services ainsi que la signature par le directeur général de tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution :

DPTP-2026-03 au montant de **35 850 \$**, taxes et autres frais en sus, à *EXP* pour le remplacement des panneaux de puissance et de contrôle du poste Bruneau ;

DPTP-2026-30 au montant de **45 000 \$**, taxes et autres frais en sus, à *Environnement Viridis inc.* pour la valorisation des boues (Poste budgétaire 02-414-00-622) ;

DPTP-2026-62 au montant de **54 500 \$**, taxes et autres frais en sus, à *Service Aurotech* pour la réparation et la fabrication de passerelles ainsi que la conception et la fabrication de supports en acier inoxydable dans la station de pompage du poste Bruneau ;

DPTP-2026-63 au montant de **66 450 \$**, taxes et autres frais en sus, à *Tetra Tech* pour services professionnels pour la réfection de la fondation du bâtiment de la prise d’eau (barrage Charles), la dépense étant financée à même le surplus libre de la Ville ;

DPTP-2026-64 au montant de **9 950 \$**, taxes et autres frais en sus, à *Tetra Tech*, pour l’inspection visuelle et production de rapport concernant l’érosion au barrage Watopeka (Poste budgétaire 02-230-00-498).

ADOPTÉ

2026-08-175 7.3.2 CONTRAT TP-2026-05 – PLAN D'INTERVENTION / RÉSEAUX

ATTENDU l’appel d’offres public TP-2026-05 pour services professionnels d’ingénierie pour la mise à jour du plan d’intervention pour le réseau d’aqueduc, d’égouts et des chaussées pour la Ville de Windsor ;

ATTENDU QUE la Ville recevait 4 soumissions dans le délai prévu ;

ATTENDU QU’ aucune des 4 soumissions n’a été rejetée et toutes les offres de prix ont été considérées ;

ATTENDU QUE la soumission conforme la plus basse suite à la pondération est celle de *Les Services EXP* au montant total de **76 945 \$**, taxes en sus ;

*Il est
Proposé par Marie-Claude Tardif
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)*

QUE le conseil municipal :

Accorde à *Les Services EXP* le contrat TP-2026-05 au montant total de **76 945 \$**, taxes en sus, pour services professionnels d'ingénierie pour la mise à jour du plan d'intervention pour le réseau d'aqueduc, d'égouts et des chaussées pour la ville de Windsor, le tout selon le devis, les addenda (le cas échéant) la soumission et la présente résolution, sous réserve de l'obtention de tous les certificats, autorisations nécessaires ;

Autorise monsieur Gaétan Graveline, maire, et monsieur Bruno Vachon, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2026-08-176 7.3.3 LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES – AUTORISATION

*Il est
Proposé par Solange Richard
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise ou ratifie, selon le cas, le lancement des appels d'offres suivants :

TP-2026-02	Contrat de service pour fourniture et installation des panneaux de puissance et de contrôle du poste Bruneau.
------------	---

ADOPTÉ

2026-08-177 7.3.4 PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DU QUÉBEC – ENTENTE DE GESTION

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec et la Ville de Windsor désirent confier à l'OMH du Val-Saint-François la gestion administrative du Programme de supplément au loyer du Québec pour les logements désignés, tout en précisant les obligations respectives des parties ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'entente et s'en déclarent satisfaits ;

*Il est
Proposé par Marie-Claude Tardif
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise la signature de ladite entente par le maire et le directeur général ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

7.4 RESSOURCES HUMAINES

2026-08-178

7.4.1 EMBAUCHE – BRIGADE SCOLAIRE

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer les membres de la brigade scolaire pour la nouvelle année scolaire ;

Il est

Proposé par Solange Richard

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE les personnes suivantes soient nommées brigadiers(ères) scolaires pour l'année scolaire 2026/2027, soit :

Madame Denise Normandin, pour l'intersection Principale Sud et Saint-Pierre ;

Madame Catherine Bilodeau, pour l'école Saint-Philippe ;

Madame Francine Blanchette, pour l'école Saint-Gabriel ;

Madame Karine Paquin, pour l'intersection 2^e Avenue et Saint-Georges ;

Monsieur Claude Langlois, substitut ;

Monsieur Mario St-Onge, substitut ;

Madame Colette Blanchette, substitut (secteur Saint-Gabriel).

ADOPTÉ

2026-08-179

7.4.2 EMBAUCHE - COMMIS DE BIBLIOTHÈQUE (OCCASIONNEL)

ATTENDU la vacance au poste de Commis de bibliothèque (Occasionnel) au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ;

ATTENDU la publication d'un appel de candidatures pour le poste et la réception de plusieurs candidatures ;

ATTENDU la recommandation du directeur général concernant l'embauche de madame Charline Poisson pour combler le poste vacant ;

ATTENDU le certificat de disponibilité de crédits émis par la trésorière ;

Il est

Proposé par Mélanie Mainville

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de madame Charline Poisson à titre de Commis de bibliothèque (Occasionnel) au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

QUE cette embauche soit effective en date du 27 juillet 2026, à titre de salariée à l'essai en vue de devenir Commis de bibliothèque (Occasionnel).

- QUE madame Poisson soit assujettie à une période d’essai de cent trente (130) jours réellement travaillés, conformément à l’article 4.01 f) de la convention collective en vigueur.
- QUE le taux horaire soit fixé à 80 % du taux horaire maximal établi pour la fonction, les autres conditions de travail étant fixées par la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

8. DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION

N/A

9. FINANCES ET TRÉSORERIE

2026-08-180 9.1 OMH – BUDGET RÉVISÉ 2026

- ATTENDU le rapport d’approbation du 3 juillet 2026 de la *Société d’habitation du Québec* concernant le budget révisé 2026 de l’*Office municipal d’habitation du Val-Saint-François* ;
- ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance dudit budget et de son contenu et s’en déclarent satisfaits ;
- Il est
Proposé par Mélanie Mainville
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)*
- QUE le conseil municipal approuve le budget révisé 2026 de l’*Office municipal d’habitation du Val-Saint-François* pour l’ensemble immobilier situé à Windsor portant les numéros 1025 et 1101, et accepte de contribuer à 10 % du budget révisé représentant une contribution de **13 847 \$** pour l’année 2026.

ADOPTÉ

2026-08-181 9.2 ÉMISSION DE BILLETS / CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

- ATTENDU QUE conformément au règlement d’emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Windsor souhaite emprunter par billets pour un montant total de 655 700 \$ qui sera réalisé le 10 septembre 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
404-2019	655 700 \$

- ATTENDU QU’ il y a lieu de modifier le règlement d’emprunt en conséquence ;
- ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l’article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d’emprunt numéro 404-2019, la Ville de Windsor souhaite réaliser l’emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

*Il est
Proposé par Solange Richard
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)*

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. Les billets seront datés du 10 septembre 2026 ;
- 2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 mars et le 10 septembre de chaque année ;
- 3. Les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) ;
- 4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	32 900 \$	
2028.	34 100 \$	
2029.	35 600 \$	
2030.	36 900 \$	
2031.	38 400 \$	(à payer en 2031)
2031.	477 800 \$	(à renouveler)

QUE en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 404-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 septembre 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

2026-08-182 **9.3 LISTE DES IMMEUBLES EN DÉFAUT DE PAYER LES TAXES – DÉPÔT ET MANDAT**

La liste préparée par la trésorière sur les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées est déposée, conformément à l'article 511 *de la Loi sur les cités et villes*.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de ladite liste ;

*Il est
Proposé par Marie-Claude Tardif
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise le directeur général ou, selon le cas, la trésorière, à confier tout mandat nécessaire pour le recouvrement des taxes impayées sur cette liste et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2026-08-183 **9.4 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES**

*Il est
Proposé par André Nadeau
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour - 0 contre)
La conseillère Tardif se déclare en conflit d'intérêts et s'abstient de voter.*

QUE le conseil municipal autorise les dépenses suivantes à titre de contributions financières :

750 \$ à l'OSBL *La Maison des arbrisseaux* pour l'organisation et la tenue du tournoi de soccer interculturel du 5 septembre 2026.

3 000 \$ à l'Association de soccer mineur de Windsor (ASMW) pour l'organisation et la tenue de son festival de fermeture 2026.

ADOPTÉ

10. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

N/A

11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

2026-08-184 **11.1 PROTECTION DE LA SOURCE D'EAU POTABLE – DONNÉES GÉOMATIQUES / ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ**

*Il est
Proposé par André Nadeau
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)*

QUE le conseil municipal :

Autorise le maire et le directeur général à signer l'entente de confidentialité requise par la MRC du Val-Saint-François pour transférer à *Groupe Conseil UDA inc. (Akifer)* les données numériques de cartographie requises dans le cadre de son mandat pour réaliser le *Plan de la protection de la source d'eau potable de la Ville de Windsor*, ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution ;

Demande aux conseils municipaux de Val-Joli, Saint-Claude et Stoke d'adopter une résolution autorisant ledit transfert de données numériques de cartographie et la signature d'une entente de confidentialité.

ADOPTÉ

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2026-08-185

12.1 PROGRAMMATION AUTOMNE 2026 – APPROBATION

Il est

Proposé par Mélanie Mainville

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal approuve ou ratifie, selon le cas, la programmation automne 2026 remise à ses membres par la Coordinatrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

ADOPTÉ

13. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

2026-08-186

13.1 DOMAINE PUBLIC – DEMANDE D'UTILISATION

Il est

Proposé par Annie Lussier

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal autorise :

La tenue, sur le territoire de la Ville, du « Festival de fermeture 2026 » de l'Association de soccer mineur de Windsor (ASMW) les 22 et 23 août 2026, selon le plan soumis et aux conditions habituelles pour un tel événement ;

L'utilisation du parc Watopeka pour la tenue d'un pique-nique familial, tel que demandé par madame Vicky Gagnon, le samedi 5 septembre 2026 en après-midi et soirée ;

L'utilisation du parc de l'Horizon pour la tenue d'une activité de financement au bénéfice de l'école Saint-Philippe (incluant l'accès au panneau électrique), le samedi 12 septembre 2026, de 10 h 30 jusqu'en soirée.

QUE le cas échéant :

Les organisateurs de cet événement soient responsables d'obtenir du *ministère du Transport du Québec*, tout permis d'événement spécial qui serait requis et de transmettre une copie du plan du trajet utilisé lors l'événement à la Ville ainsi qu'à la *Sûreté du Québec* et de mettre en place toute mesure requise par la nature et l'ampleur de l'activité pour assurer la sécurité des participants et du public ;

Les organisateurs de ces événements sont responsables d'obtenir tout permis d'événement spécial et assurances qui seraient requis et de mettre en place toute mesure requise par la nature et l'ampleur de l'activité pour assurer la sécurité des participants et du public.

ADOPTÉ

2026-08-187 **13.2 RÈGLEMENT 430-2021 – AUTORISATION DE DÉLIVRER UN CONSTAT**

*Il est
Proposé par Solange Richard
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)*

QUE le conseil municipal confirme que tout employé municipal occupant le poste d'inspecteur municipal ou d'inspecteur en bâtiment, déjà désigné à titre de responsable de l'application du *Règlement 430-2021* par la résolution 2023-02-044, est autorisé à délivrer, au nom de la Ville, tout constat d'infraction pour une contravention audit règlement, notamment pour une infraction relative au stationnement prévue à son article 77.

ADOPTÉ

2026-08-188 **13.3 ATTESTATION DE CONFORMITÉ (TRAVAUX CORRECTIFS SUR COURS D'EAU) – ACCEPTATION ET SIGNATURE**

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance du certificat de conformité des ouvrages signé par Frédéric Blais, ingénieur pour *Les Services EXP*, en date du 25 juin 2026, relativement au projet SHE-21005861-A3 (Agri-Services St-Laurent / Herwood Palettes – *Pallets*) ;

*Il est
Proposé par Marie-Claude Tardif
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)*

QUE le conseil municipal :

Accepte l'attestation de conformité des ouvrages de *Les Services EXP* relativement au projet SHE-21005861-A3 ;

Autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, ladite attestation de conformité des ouvrages ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE

N/A

15. LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

15.1 RÈGLEMENT 523-2026 (MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL) – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Marie-Claude Tardif donne un avis de motion par lequel, elle-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure de ce conseil municipal, le Règlement 523-2026 (*Règlement modifiant le Règlement général no 430-2021 afin d'instituer un régime de vignettes*). Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance et le projet de règlement est déposé. Les membres du Conseil l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture.

16. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
N/A

17. AFFAIRES NOUVELLES
N/A

2026-08-189 18. LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est
Proposé par Solange Richard
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)*

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
 Il est 19 h 42.

ADOPTÉ

Gaétan Graveline
Maire

M^e Edwin John Sullivan
Greffier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles aux fins pour lesquelles les dépenses décrites à l'intérieur de ce procès-verbal sont projetées par le conseil municipal.

Émilie Boulet, trésorière